

Réf: Dossier 396442

Avis de constitution

SOCIETE « YAMANO »

Siège Abidjan Cocody Angré 7e Tranche, Lot 2896,
Ilot 239

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 06/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YAMANO »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire les activités suivantes :

- Le forage ;
- L'aménagement hydro-agricole ;
- L'aménagement des pistes rurales ;
- Les travaux d'imprimerie ;
- Les fournitures de mobiliers de bureaux ;
- Les fournitures de matériels informatiques ;
- Les fournitures de consommables informatiques ;
- Les fourniture et installation des systèmes de sécurité ;
- Les fournitures et installations d'équipements médicaux ;
- Les fournitures de consommables médicaux et biomédicaux ;
- Le commerce général ;
- Divers.....

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 7e Tranche, Lot 2896, Ilot 239

Dirigeant(s) M OUEDRAOGO RIMANEGDO CLEMENT ERIC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03159 du 20/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°18204/GTCA/RC/2025 du 20/03/2025

